

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du mardi 17 décembre 2024

Délibération N° DE_041_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 17/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Sylvie DUBOIS est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Choix prestataire concernant les travaux d'aménagement de l'aire de jeux

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre une délibération concernant l'aménagement de l'aire de jeux.

Monsieur le Maire a engagé une consultation auprès de plusieurs entreprises afin de disposer de plusieurs offres pour la réalisation de ces travaux.

Des entreprises ont répondu :

- Playgones : sol + jeux, montant HT : 11 847 €,
- SLE : sol + jeux, montant HT : 19 015.50 €
- SARL SALLES ET FILS : sol, montant HT : 17 401.60 €
- FAGES TICHIT : sol, montant HT : 6 220 €
- RONDINO : sol + jeux, montant HT : 30 357,53€

Monsieur le Maire présente les devis reçus par les entreprises au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions utiles et conseille de rajouter une ligne imprévue, soit 10% de la totalité : 3 035€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE de désigner l' entreprise Rondino ci-dessus et donne son accord sur les devis et la proposition d'une ligne « imprévue » proposés pour un montant de 33 392,53€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur YVES RODIER
Président de séance



Madame Sylvie DUBOIS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 20/12/2024

Date de reception de l'AR: 20/12/2024

048-214800732-DE_041_2024-DE

A G E D I

DE_041_2024